

Coût colossal en vue du contrôle du pass sanitaire à l'hôpital

Article rédigé par francetvinfo.fr, le 22 juillet 2021

Source [francetvinfo.fr] Pour appliquer cette mesure voulue par le gouvernement, les hôpitaux et les établissements médico-sociaux devront faire appel à du personnel de sécurité supplémentaire.

Les restaurants, les cinémas, les musées, mais aussi les hôpitaux. Pour entrer dans un établissement de santé ainsi que dans un établissement médico-social, il faudra bientôt se munir de son [pass sanitaire](#). Selon [le projet de loi](#) relatif à la gestion de la crise sanitaire [en débat en ce moment à l'Assemblée nationale](#), il sera obligatoire à partir de début août *"sauf en cas d'urgence"* dans *"les services et établissements de santé, sociaux et médicosociaux, pour les seules personnes accompagnant ou rendant visite aux personnes accueillies dans ces services et établissements ainsi que celles qui y sont accueillies pour des soins programmés."*

Cette mesure aura un coût puisqu'elle implique le recours à du personnel de sécurité chargé de contrôler le pass sanitaire. Selon la Fédération hospitalière de France (FHF) qui regroupe plus de 1 000 hôpitaux et environ 3 800 établissements médico-sociaux, cette mesure coûtera 60 millions d'euros par mois aux hôpitaux. Cette évaluation a été présentée au ministère de la Santé, mardi 20 juillet, lors d'une réunion avec les représentants du secteur hospitalier. Pour les 3 800 Ehpad, *"l'organisation est déjà en place"*. *"Vous êtes obligés de passer à l'accueil pour rendre visite à un proche depuis le début de l'épidémie"*, précise la FHF à franceinfo.

Pour les hôpitaux, dont l'accès était libre, la situation est toute autre. *"Il va falloir étudier au cas par cas, établissement par établissement, ceux qui pourront déployer du personnel en interne et ceux qui devront embaucher ou encore ceux qui feront un mix des deux"*, explique la fédération. *"Que ce soit du personnel interne ou externe, le coût de cette mesure est évalué à 60 millions d'euros par mois"*, assure la FHF.

"La décision du président de la République de rendre le pass sanitaire obligatoire y compris pour accéder à nos établissements de santé et médico-sociaux publics est cohérente", précise la déléguée générale de la FHF, Zaynab Riet. *En revanche, cette décision n'est pas sans conséquences sur l'organisation logistique à mettre en place pour en assurer le contrôle ainsi que sur la prise en charge financière de ce dispositif."*

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)